

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18/12/2025

Délib 2025.12/01 Approbation du procès-verbal de la séance 20.11.2025

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal rédigé par Marie de Cuverville, secrétaire de séance du conseil du 20.11.2025

Délib 2025.12/02 Délibération concernant l'ouverture d'un 4^{ème} poste d'agent recenseur

Considérant qu'après avis de l'INSEE, la commune serait répartie en 4 secteurs afin d'optimiser la collecte, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de créer un emploi de non titulaire pour faire face à des besoins occasionnels à raison de quatre emplois d'agents recenseur (au lieu de trois), non titulaire, à temps non complet, pour la période du 16 janvier au 15 février 2026.

DIT que la rémunération a déjà été votée sur la délibération 2025.11/05 du 20/11/2025.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 12 article 6413 de l'exercice 2026.

Délib 2025.12/03 Délibération concernant la participation à la protection sociale complémentaire et prévoyance

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les collectivités territoriales ont l'obligation de participer au financement du risque prévoyance (déjà voté en Conseil Municipal) et, à compter du 1^{er} janvier 2026, au risque santé, c'est-à-dire les frais occasionnés par la maternité, la maladie ou un accident. Le Comité Social Territorial du CIG sera consulté pour rendre un avis sur cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instaurer la Labellisation : chaque agent souscrit, s'il le souhaite, auprès d'une mutuelle, d'un organisme d'assurance ou de prévoyance, un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié,
- de participer au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 euros brut par mois.
- de verser directement le montant de la participation à l'agent, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Délib 2025.12/04 Délibération concernant la demande de fonds de concours à Rambouillet Territoires

Considérant que Rambouillet Territoires peut participer sur des dossiers de travaux d'investissement avec un fonds de concours
Considérant que la subvention correspond à 50% maximum du montant total HT des travaux

Vu les travaux entrepris par la commune Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

CHARGE Madame le Maire de faire la demande de subvention auprès de Rambouillet Territoires pour les travaux suivants :

- Travaux dans les bâtiments communaux
- Sécurisation du bourg et de la mairie
- Travaux de voirie et achat d'un camion benne
- Aménagement d'un terrain ludique

DIT que les crédits seront inscrits sur le budget 2025

Délib 2025.12/05 Délibération concernant la convention de Rambouillet Territoires concernant le fonds de concours

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention d'attribution d'un fonds de concours en investissement de Rambouillet Territoires à la commune de Sonchamp

Délib 2025.12/06 Questions diverses

Voirie/ terrains :

- Terrain rue du gué : remerciements au service technique pour l'enclos autour des jeux d'enfants. Un cheminement est prévu. Proposition de séparer le grand terrain de boules en 2. Cette proposition n'a pas été retenue car ainsi on garde la possibilité de jouer dans l'autre sens.

Evènements :

- CCCAS : distribution d'une boîte de chocolats aux personnes âgées de plus de 70 ans.
- SEASY : Budget Prévisionnel 2026 voté.
- Vœux du maire le vendredi 16/01 à 19h

Bâtiments :

- Greffiers : une entreprise a été retenue pour la phase 2. Ingenier'y qui nous accompagne a rédigé les courriers de rejets qui vont être envoyés. Il y aura 5 jours de délai pour envoyer l'acte d'engagement par la suite. Les travaux devraient être achevés en février. La salle ne sera pas utilisée pour les élections de mars 2026.
- Eglise : 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Ingenir'y a relancé l'entreprise qui est arrivée en tête pour obtenir les documents manquants.
- Clocher : 2 devis ont été reçus pour la réparation des cloches

Divers :

- Un rendez-vous a eu lieu avec l'abbé Come Rabani, le prêtre de la Communauté de St Martin de Brétencourt. Leur église sera en travaux pour 4 mois et les messes seront donc délocalisées à Sonchamp. Il y aura 2 messes le dimanche matin (avec une prévision de 35 à 40 véhicules) une le jeudi et une le samedi à 11h. Les plans des parkings alentours ont été transmis.
- Vitrail chapelle de greffiers : il manque un spot au-dessus de la porte suite au passage des services pour les illuminations de Noël.
- Un rendez-vous avec Batigere pour le Val de Briquesart est prévu le 3 février 2026 avec des représentants des colotis, la mairie, la foncière vallée de chevreuse. Les bâtiments pourraient être livrés successivement en cours d'année.
- Ecole : une baisse d'effectifs est prévue pour la rentrée 2026 une première intention de fermeture de classe a été communiquée par l'inspection départementale.
- Livres : Le périscolaire de Sonchamp a reçu une dotation de 50 livres par le conseil national du livre et l'AMR78. Quatre autres communes ont été retenues : Orcemont Mittainville, Tremblay sur Mauldre et Richebourg
- Insee : la population de Sonchamp au 1^{er} janvier 2026 est de 1738 hab décomposée en 1678 habitants en population municipale et 60 habitants en population comptée à part.
- La charte du PNR vient d'être votée. Elle vient de partir pour relecture elle sera signée dans 3 ans.
- Il y a eu un dépôt sauvage près du SILO sur un domaine privé. Un site de la gendarmerie permet la déclaration des dépôts sauvages sur une plateforme dédiée, l'objectif étant une enquête plus rapide et une indemnisation plus rapide.